



## REPUBLIQUE DE GUINEE

### DECLARATION DE LA DELEGATION GUINEENNE

56 EME SESSION DES NATIONS UNIES

Prononcée par

Dr. Mamoudou TOURE

Secrétaire général du Ministère du Plan et de Coopération  
Internationale

New-York, 10 avril 2023



**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

1. Permettez-moi tout d'abord, de vous transmettre les chaleureuses salutations des plus hautes autorités de la Guinée et formuler nos vœux ardents de succès de cette **56<sup>e</sup> Session de la Commission Population et Développement**.
2. Ma délégation s'associe aux déclarations par les distingués représentants du Cuba et du Népal, respectivement au nom du G77 et des PMA.
3. Je voudrais ensuite, saluer le travail de qualité réalisé par le Système des Nations Unies, en dépit du contexte international marqué par des crises multiples.

**Monsieur le Président,**

4. La présente Session, dont le thème porte sur : Population, Education et Développement Durable, vise à mettre en évidence l'état de mise en œuvre de notre programme d'action. A cet effet, l'accent devrait être mis sur la contribution de ce programme à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.
5. En tenant compte de l'importance des questions de population, d'éducation et de développement durable pour garantir le bien-être de tous, les autorités guinéennes se sont fortement engagées dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives en cohérence avec la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère ainsi que la Vision 2050 de la CEDEAO. Ces initiatives sont également alignées à l'Agenda 2063 de l'UA et aux ODD, auxquels notre pays a librement souscrit en septembre 2015.
6. Sur le plan opérationnel, la République de Guinée, à l'instar d'autres pays, a exprimé sa volonté d'accélérer la cadence des mesures, conformément à ses engagements. Cette volonté s'est matérialisée par des progrès notables. Toutefois, des défis restent à relever.
7. En termes d'acquis, la mise en œuvre du Programme d'action de la CPD a permis, entre autres :
  - De porter la part du budget national allouée au secteur de la santé à 9% contre moins de 5% par le passé. Une bonne partie de ces ressources a été consacrée à la construction du système sanitaire et à l'acquisition des produits pour soutenir la santé reproductive et la planification familiale ;



- De promouvoir l'égalité et l'équité entre hommes et femmes à travers notamment la participation politique et économique de plus en plus marquée des femmes ;
- D'améliorer le taux net de scolarisation au primaire, qui est passé de 47% en 2014 à 65% en 2019 dû à la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets, notamment le programme d'ajustement du secteur de l'éducation et le programme sectoriel de l'éducation ;
- De prendre en compte la dimension démographique dans la conception des documents nationaux de référence en vue d'identifier les besoins en éducation et en formation pour les jeunes, qui représentent plus de 2/3 de la population ;
- De promouvoir des initiatives de développement notamment en direction des femmes, des jeunes et des communautés rurales grâce, entre autres, au projet booster les compétences pour l'employabilité des jeunes et au projet d'autonomisation des femmes, filles et le dividende démographique.

**Monsieur le Président,**

8. En dépit de ces progrès significatifs, le pays fait encore face à de multiples défis dont les principaux sont :

- La réalisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitation recommandée tous les dix (10) par la Commission Statistique des Nations Unies ;
- L'augmentation de la part du secteur éducatif dans le budget national en la portant au minimum à 16% en 2025 et 20% à l'horizon 2030 comme annoncé par **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** lors du sommet sur la transformation de l'éducation afin de permettre à tous les enfants d'achever le cycle primaire ;
- L'extension du recours aux méthodes de planification familiale et des accouchements dans les milieux hospitaliers ;
- L'introduction des programmes adoptés en éducation sexuelle complète dans le cursus scolaire pour lutter contre les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles ;
- La réduction des inégalités de genre, spatiales et sociales notamment en termes d'accès à la santé et à l'éducation ;



- L'intensification des réformes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gouvernance économique pour permettre au pays de tirer profit de la forte jeunesse de sa population ;
- L'intégration de la dynamique de la population dans la planification du développement aux niveaux national et local.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

9. La préparation et la mise en œuvre du programme d'actions de la CPD est un bel exemple de partage de valeurs et de visions communes sur la question de population, d'éducation et de développement durable. La République de Guinée fera du respect de ses engagements son cheval de bataille. Dans cette perspective, elle poursuivra les initiatives de réformes et de mesures en vue de l'atteinte des ODD, de l'amélioration du niveau de vie et de bien-être des populations et de la création des conditions de l'émergence définies par la Vision Guinée 2040.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**

Guinée